

Les 50 ans du DEES : les enjeux d'une refonte du diplôme ou le sens et l'avenir d'un métier

Philippe Gaberan

Educateur spécialisé et Docteur en Sciences de l'Education
www.Philippe-gaberan.com

ARIFTS Pays de Loire

15 novembre 2017

Avertissement : ce texte, conçu comme un support d'intervention et non comme un écrit ayant vocation à être publié, peut être utilisé comme un instrument de travail mais non considéré comme étant une pensée aboutie.

Introduction	2
1^e partie : Tout change et rien ne change	3
Un changement de paradigme sur fond d'élargissement des droits de l'homme.....	3
Un changement de paradigme.....	4
La question des droits de l'homme	6
Le « care » au cœur des droits de l'homme.....	6
L'impact sur la posture professionnelle	7
La relation d'aide éducative et de soin est un dialogue.....	7
Le disponible de l'éducateur	8
Le possible de la personne accompagnée.....	8
2^e partie : Les attendus de la refonte des métiers et des diplômes	9
Gagner la bataille des mots :.....	9
Utilité ou inutilité du grade de Licence	9
Du savoir lire et écrire	10
Une grammaire et un lexique propres au métier.....	11
Gagner la bataille du temps	12
L'homme est un être de temps	12
Préserver les temps longs	13
Conclusion	13

Argumentaire

Les métiers de l'éducation spécialisée et du travail social sont appelés à se transformer sous la pression d'un changement de paradigme dans les politiques sociales, d'une part, et d'un retour de la prépondérance de l'être sur l'avoir, d'autre part. Cette évolution, qui ne change rien quant au sens mais qui change tout dans les pratiques, appelle les professionnels à gagner la bataille des mots et du temps.

Introduction

Les réformes à venir, concernant l'architecture des diplômes en travail social et la reconnaissance au grade Licence des métiers de niveau III (Assistants de services sociaux, éducateurs spécialisé, éducateurs jeunes enfants, éducateurs techniques spécialisés, Conseillers en Economie Sociale et Familiale), convoquent les professionnels à une évolution certaine de leurs métiers. Toutefois, comme très souvent dans toutes les évolutions, lesquelles sont, et quoi qu'on en dise, rarement des révolutions, force est de constater « que tout change et que rien de change ». Rien ne change dans ce qui fait le sens des métiers de la relation d'aide éducative et de soin dès lors que ces derniers font du consentement à l'aide requise par à un autre que soi-même la condition essentielle du devenir humain¹. Mais simultanément tout change dans la mise en œuvre de ces métiers dès lors que se modifient de manière radicale à la fois le regard porté sur les personnes et les stratégies développées dans la mises en œuvre des politiques sociales.

Le regard porté sur les personnes en situation de handicap ou d'exclusion se modifie dès lors que les droits fondamentaux sont reconnus à tout être humain quelles que soient ses différences. Il n'est pas interdit de penser que la crise qui secoue un grand nombre de sociétés contemporaines loin d'être seulement une crise économique est aussi une crise des valeurs qui président à leur organisation. Si tous les êtres humains naissent libres et égaux en droit, et si de telles déclarations ne sont pas seulement de vains discours, alors faire surgir de dessous l'universalité des principes la singularité des pratiques devient un véritable enjeu de société. Un enjeu vis-à-vis duquel les éducateurs spécialisés et travailleurs sociaux se retrouvent en première ligne. Héritée des lumières et portée à une dimension universelle, la philosophie des droits de l'homme assure à toute personne, fût-elle en situation de handicap ou de précarité, son maintien dans la citoyenneté. Elle devient l'axe vertébral de toute société inclusive.

Ce changement de regard, sur fond de philosophie des droits de l'homme, s'accompagne d'une transformation des politiques sociales. Depuis les années 60, celles-ci ont concentré leur volonté et leurs moyens sur le souci de « faire de la place » aux personnes en situation de handicap ou de précarité. Et les deux lois de 1975, bien que votées dans un contexte de crise économique liée aux chocs pétroliers, ont confirmé cette stratégie de création de places. Celle-ci a sans aucun doute eu ses effets bénéfiques mais aussi ses inconvénients, dont celui notamment de laisser involontairement les personnes sur le « seuil » d'une citoyenneté pleine et entière. Dès lors, la révision des lois de 1975, par le biais des lois du 2 janvier 2002 et du 11 février 2005, prolongées des préconisations formulées par les rapports Piveteau et Seraphin PH combinent désormais la volonté de faire de la place et le désir des personnes de se saisir d'une place. Ce changement de paradigme dans les politiques publiques, qu'illustre le passage d'une stratégie de la place assignée (Topos) à une dynamique de l'opportunité saisie (Kairos) convoquent les professionnels à d'autres formes d'agir.

Les notions de société inclusive et de participation citoyenne, que vient soutenir le changement de paradigme souligné ci-dessus, rencontrent inmanquablement les théories du care et du développement du pouvoir d'agir ; et c'est bien ce contexte, qui nous conduit à prendre le risque de

¹ Nous avons à maintes reprises, et notamment dans Cent mots, rappelé cette vérité si bien énoncée par Michel Serres selon laquelle le progrès humain passe par la protection des plus faibles
<http://pestoune.kazeo.com/michel-serres-le-progres-humain-passe-par-l-altruisme-a123107458>

faire du « savoir aimer en éducation spécialisée » une compétence professionnelle. Si, au cours de ces trente dernières années et avec la montée du néolibéralisme (du libertarisme), l'humanisme a été mis à rude épreuve, ce dernier semble devoir retrouver toute sa force. Contrairement au pessimisme ambiant et sans pour autant être naïf, il y a donc de bonnes raisons de croire en l'avenir de l'humain ; tout comme il y a de bonnes raisons d'espérer voir les professionnels de la relation d'aide éducative et de soin reprendre la place qui est la leur dans cette dynamique... à condition qu'ils s'engagent résolument dans la bataille des mots et du temps.

1^e partie : Tout change et rien ne change

« La participation des personnes en situation de précarité nécessite une animation professionnelle, capable de mobiliser les personnes concernées et de leur donner l'envie de poursuivre leur implication... Le processus de participation doit être porté par l'ensemble des acteurs, et doit faire l'objet d'une impulsion politique forte, stable et pérenne. La participation doit bénéficier de moyens solides et d'une évaluation permanente de ses impacts.

HCTS, participation..., Rapport provisoire du 17 juin 2017

L'Humanisme auquel se réfèrent les métiers de l'humain est portée par la conviction selon laquelle chaque être humain est le premier moteur du processus qui le fait advenir à lui-même. Au cours des années 80, cette dimension du libre arbitre au cœur du processus de subjectivation a été retournée contre les métiers de l'humain d'une façon qu'il faut bien qualifier de « perverse » par la prédominance du modèle néolibéral dans l'économie mondiale, par un développement sans commune mesure de la cybernétique appliquée au domaine de l'organisation des institutions et établissements et par un soutien scientifique renouvelé aux théories sur la fin de l'homme². Ces éléments en apparence disparates, mais qui tous mobilisent à leur manière les Sciences humaines et sociales, ont contribué à l'émergence d'un discours dominant à l'égard duquel, a priori, les secteurs des métiers de l'humain (la santé, l'éducation et le social) pouvaient se sentir étrangers mais qui de toute évidence ne les a pas épargnés, précipitant au contraire un phénomène de machinement des établissements et services. C'est à l'encontre d'un tel mouvement, que le changement de paradigme à l'œuvre dans les politiques sociales associé à l'émergence des théories du care ou de la relation d'amour font espérer un regain d'humanisme.

Un changement de paradigme sur fond d'élargissement des droits de l'homme

De tout temps, les politiques sociales ont été un facteur déterminant dans l'évolution des regards portés sur les personnes en situation de handicap ou d'exclusion. De ce point de vue, il existe bel et bien une spécificité française. Il est bon de rappeler que, en 1790, l'une des toutes premières décisions de l'Assemblée constituante est de considérer l'œuvre de l'abbé de l'Épée comme étant d'utilité publique. L'initiative de la prise en charge des personnes en situation de handicap relève de l'autorité de la Nation et non pas de celle de l'initiative privée. Cette démarche n'est pas artificielle, elle ne vient pas en après coup et de manière extérieure à l'émergence de l'idée même de Nation. Ce n'est pas un supplément d'âme que la société s'accorde à elle-même. L'idée d'accompagnement des

²² Nous avons coutume de partager avec les étudiants et futurs professionnels cette séquence du film Matrix dans laquelle l'agent Smith dit à Néo que « l'ennui avec vous les humains c'est que vous pensez que pour être heureux il faut être libre ».

personnes en situation de vulnérabilité est consubstantielle à l'idée même de Nation. Elle est portée par la devise républicaine : liberté, égalité, fraternité. Il est clair qu'il s'agit-là d'un idéal qui sera plus ou moins respecté mais qui a le mérite de servir de repère. Elle a pour conséquence de rompre avec l'esprit de charité, qui demeure en l'état chez Jean-Jacques Rousseau³, pour inscrire la prise en charge des personnes dans une responsabilité sociétale. Cette volonté politique se prolonge par le biais des lois de 1901, de la séparation de l'Eglise et de l'Etat, de la reconnaissance du statut des associations qui est aujourd'hui le modèle dominant en France.

Une autre date, symbolique pour ne pas dire mythique, est 1942 et la création du Conseil National de la Résistance. Nous savons aujourd'hui combien ce Conseil national va accompagner les grandes lois réformatrices de la société aux lendemains de la libération : création de la sécurité sociale d'une part et création d'une justice spécifique pour les mineurs avec les ordonnances de 1945. Il faudrait pouvoir rester un moment sur ce chapitre de l'histoire qui va être mis sérieusement à mal avec les lois de 2007 et les réformes de la protection de l'enfance. En 1942, les législateurs font porter l'essentiel de la responsabilité de l'aide au grandir sur l'environnement de l'enfant et de l'adolescent. Cependant, et contrairement à ce qui a été prétendu, en cas d'infraction ou de délit commis par une personne mineure, la justice n'occulte pas la responsabilité de celle-ci mais elle lui reconnaît des circonstances particulières liées à sa capacité de discrimination des conséquences des actes posés et donc mesure sa responsabilité à l'aune de son discernement.

Autre temps fort et autre repère historique est l'adoption par la France des deux lois du 30 juin 1975, votées sur l'impulsion de Jacques Chirac, alors premier ministre. La mention ici de ce dernier n'est pas seulement anecdotique puisque nous savons tous aujourd'hui comment la situation personnelle a pu peser sur les choix politiques. Les lois de 1975 vont garantir un certain nombre de droits fondamentaux dont doivent bénéficier les personnes en situation de handicap ou de précarité et imposer un certain nombre d'obligation aux services de l'Etat.

Un changement de paradigme

Les politiques sociales ont donc favorisé des évolutions sociétales majeures. Toutefois ces mêmes politiques ont eu aussi leur effet négatif en inscrivant les personnes dans un statut dont il devenait difficile pour elles de s'extraire et parfois les laissant même sur le « seuil » d'une citoyenneté et d'une égalité de droit, pourtant toutes deux promise⁴. Dès lors prend corps la volonté, relayée par les politiques publiques, d'aller vers une « société inclusive » dont l'un des éléments moteurs est de trouver des modes alternatifs à la lutte contre les discriminations et les inégalités en favorisant notamment le passage d'une politique de la « place assignée » (topos) à une politique de « l'opportunité saisie » (kairos). Ce changement de paradigme est en germe dans la réforme des lois de 1975 et leur transcription dans les lois du 2 janvier 2002⁵ et 11 février 2005. Il se concrétise dans les rapports Piveteau et Séraphin PH. Dès les propos introductifs, le premier souligne que « depuis 2008, 65 % de l'accueil des enfants et des adolescents financés par les politiques publiques le sont

³ Sur ce point les premières pages de *L'Emile ou de l'éducation*, son roman pédagogique, sont assez édifiantes.

⁴ Pour cette notion de seuil, lire Charles Gardou http://www.rfdi.org/wp-content/uploads/2013/06/GARDOU_n14.pdf ou se référer à Henri-Jacques Stiker, une nouvelle définition du handicap, la liminalité comme double, <https://www.cairn.info/revue-champ-psychosomatique-2007-1-page-7.htm>

⁵ Pour rappel, la loi du 2 janvier 2002 impose la mise en place d'instances de participation au sein des ESMS tels que le conseil de la vie sociale, les groupes d'expression, les groupes-projets ou les enquêtes de satisfaction. Il appartient aux professionnels des ESMS de faire en sorte que ces supports ne soient pas des simulacres. Dans cette perspective, les professionnels sont appelés à travailler sur la dimension de la « coopération symbolique » (cf. rapport HCTS)

sous la forme de services d'accompagnement et non pas de création de place en établissement ». Là où d'aucuns, très polémiques, parlent de moins d'engagement des services de l'Etat et des Départements, une analyse plus critique discerne sinon un plus d'engagement du moins un engagement autre. De fait, et pour faire court afin de rester dans le cadre de cette contribution, le rapport Piveteau vient renforcer la notion de service public dans le domaine de l'accueil et de l'accompagnement des personnes en situation de handicap. Ce service public, qualifié d'accompagnant, est caractérisé par trois dimensions essentielles : la veille proactive, la coordination des moyens matériels et humains, l'appui sur le potentiel de la personne. Ce sont-là des critères qui s'imposent désormais à l'ensemble des professionnels de l'éducation spécialisée et du travail social. Or, bien que dans les orientations ainsi projetées par le rapport Piveteau rien ne vient heurter les valeurs fondatrices sur lesquelles reposent les métiers de l'humain, au mieux les termes de celui-ci restent ignorés des Etablissements de formation qui, pour la plupart, ne l'intègrent pas ou pas encore au corpus enseigné, ou au pire rencontrent l'opposition souvent aveugle des professionnels de terrain. L'attitude est d'autant plus regrettable qu'elle tranche sur une autre prise de parole, celle de plus en plus forte des personnes directement concernées.

Les personnes en situation de handicap sont désormais les porteuses de leur propre parole : citons parmi celles-ci, parce que sans doute les plus médiatisées, Marcel Nüss⁶, Josef Schovanec⁷, Alexandre Jollien⁸, Deza Nguembock⁹. Que dit Marcel Nüss ? Sinon que si le droit au plaisir et à l'accès à la jouissance sont reconnus comme étant un droit fondamental permettant le plein épanouissement de la personne, et que si cette personne n'est pas en mesure de l'actionner seul l'accès au plaisir et à la jouissance (empêchement mécanique) alors le recours à un tiers doit être autorisé et dépénalisé. Que démontre Josef Schovanec sinon la possibilité d'être et de penser différemment dans un espace public sans que pour autant il y ait atteinte à l'ordre ou à l'intégrité de qui que ce soit ! Le surgissement de ces prises de parole, que viennent redoubler les témoignages des familles, font que les professionnels ne sont plus les seuls à détenir la vérité pour ce qui concerne les modalités d'accompagnement des personnes en situation de handicap ou de précarité. Ce surgissement de la parole et, à travers celle-ci, du désir des personnes en situations de handicap a pris une forme conceptuelle par le biais d'un courant théorique ayant émergé au Québec sous le nom de Empowerment et trouvant son relais en France sous le terme de développement du pouvoir d'agir. C'est d'ailleurs l'une des trois caractéristiques de la « réponse accompagnée » telle que décrite par le rapport Piveteau¹⁰. Le Conseil National des Luttres contre la pauvreté et les Exclusions sociales (CNLE) évoque même l'idée d'accompagner fortement ce qui se révèle être une « révolution culturelle ».

⁶ Auteur, entres autres, de *Je veux faire l'amour*, Marcel Nüss, personne en situation de handicap, s'engage pour la reconnaissance par la France, selon un modèle déjà en vigueur en Belgique et en Suisse, du statut d'accompagnant à la vie sexuelle et affective

⁷ Auteur de « Je suis à l'est », Josef Schovanec, diagnostiquée comme étant une personne avec un autisme Asperger, a été nommé conseiller auprès de la ministre Ségolène Neuville

⁸ Personne en situation de handicap, Alexandre Jollien se définit avant tout comme Homme, écrivain et philosophe. Son site : <https://www.alexandre-jollien.ch/>

⁹ Originaire du Cameroun, Deza Nguembock lutte contre les idées reçues développées à propos du handicap. Titulaire d'un master en économie, elle a développé sa propre entreprise et œuvre pour aider les personnes en situation de handicap à développer l'estime et l'amour d'elle-même. Notre entretien avec Deza Nguembock <https://www.youtube.com/watch?v=Q4nJe0aoZG8>

¹⁰ Des théoriciens tels que Yann Le Bossé, relayé en France par Bernard Vallerie, dans *Interventions sociales et Empowerment, Développement du pouvoir d'agir*, aux éditions L'Harmattan, viennent en soutien à cette démarche

La question des droits de l'homme

La déclaration des droits de l'homme et du citoyen, inscrite en préambule de la Constitution française est une étape dans l'histoire de la modernité. L'élargissement de ces droits de l'homme à une dimension universelle au sortir de la seconde guerre mondiale est encore une étape dans le devenir de l'humanité. De même que la Cour Pénale Internationale chargée de poursuivre les crimes contre l'humanité, instaurée par la Conférence de Rome en 1998, est une autre avancée marquant la volonté des nations de ne pas laisser impunis les crimes et les offenses commises à l'égard des minorités vulnérables. Mais si l'universalité des droits de l'homme s'énonce aisément et s'il est facile par le discours d'acquiescer à celle-ci, la mise en œuvre au quotidien de ces mêmes droits est une lutte quasi quotidienne, y compris dans les sociétés démocratiques. Nous l'avons montré, ci-dessus, avec par exemple les luttes de Marcel Nüss, de Josef Schovanec et autres personnes en situation de handicap. Le philosophe Gilles Deleuze¹¹ a très tôt dénoncé cette escroquerie intellectuelle qui consisterait à croire que la seule énonciation des droits suffit pour soutenir leur « actualisation »¹² ; en ce domaine, comme en tant d'autres, il y a loin du discours aux actes. Par ailleurs, au-delà cette première difficulté à garantir les droits dans leur efficacité, le caractère universel de ceux-ci viennent heurter la singularité des histoires de vie et des situations. Faire advenir le singulier de dessous l'universel est bien ce qui au cœur du processus de subjectivation (le devenir Sujet) et c'est bien ce qui fait l'essence et la substance des métiers de la relation d'aide éducative et de soin.

Dans de nombreux établissements et services, qu'ils soient spécialisés dans l'accueil et l'accompagnement d'enfants, d'adolescents ou d'adultes, les professionnels de la relation d'aide éducative et de soin sont confrontés à l'injonction, parfois paradoxale, de l'accueil inconditionnel des personnes en situation de handicap ou de précarité, et de l'accompagnement vers un autre rapport à soi et aux autres de ces mêmes personnes. Le renforcement de cette empreinte des droits de l'homme et le surgissement du juridique dans ce qui aujourd'hui constitue le cadre de la relation d'aide éducative et de soin renvoient les professionnels à cette question primordiale de l'exercice de l'autorité et du pouvoir dans le cadre des métiers de l'humain et d'une mission de service public.

Le « care » au cœur des droits de l'homme

Comment faire tenir ensemble les deux notions de « Sujet » et de « handicap » ? Il y a là tout sauf une évidence sauf à se circonscrire à un discours idéaliste. La difficulté qu'il y a de nommer ou de dénommer les personnes en situation de handicap ou de précarité est le premier symptôme de cette difficulté : sont-ils des handicapés, des personnes en situation de handicap, des « usagers », des clients, des résidents, des bénéficiaires des « gars », etc. Il y a là bien plus qu'une question de vocabulaire, même si cette dimension est importante comme nous le verrons en seconde partie. De fait, quel que soit le mot utilisé il s'agit bien de faire surgir une catégorie de personnes au sein de laquelle les singularités pourraient passer en second plan d'un diagnostic posé à leur rencontre. Concrètement et au quotidien, qu'est-ce qu'un sujet handicapé ? Comment fait-il valoir et respecter ses droits ? L'enjeu pour les professionnels et au-delà l'enjeu pour l'opinion publique est de faire rejaillir le potentiel de la personne (le reste de l'être) de dessous ses symptômes (le tout du paraître).

¹¹ Gilles Deleuze, Claire Parnet, *Abécédaire*, Editions Montparnasse, 2004. Avant lui, Janusz Korczak développe la même critique à l'égard de la déclaration des droits de l'enfant ratifiée par la Ligue des Nations en 1923 <https://www.cairn.info/revue-reliance-2005-2-page-115.htm#re2no2>

¹² Au double sens du terme : celui d'adapter des besoins au monde présent et celui de faire passer de la puissance à l'acte, de l'idéal au réel (cf. dictionnaire Larousse <http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/actualiser/954>

Dans une telle perspective, les théories du care, ou du « prendre soin », viennent rappeler au besoin en prenant appui sur le juridique, et notamment sur la notion fondamentale des droits reconnus de façon égalitaire à tout citoyen, que l'être de la personne ne peut être réduit à son paraître. Il faut bien admettre qu'il s'agit-là d'une valeur fondatrice des métiers de l'humain et il suffit de se souvenir des exhortations prononcées sur ce point par François Tosquelles ou Stanislas Tomkiewicz dont nous nous faisons porteurs aujourd'hui des enseignements. Cette volonté de ne pas réduire l'être à son paraître trouve sa traduction dans les lois de 2002 et 2005, pas seulement dans la formule de « la personne actrice de son projet » (ce qui est somme toute assez succinct et facile comme formulation) mais dans l'exigence faite aux professionnels d'élaborer avec elle un projet qui soit une réponse à la fois à son désir et à ses besoins pour, à partir de celui-ci, déterminer les mécanismes compensatoires. Désormais, si la personne en situation de handicap ou de précarité a des droits, ceux-ci ne sont plus communs à la supposée catégorie auxquelles elles se rattacheraient mais à leur être propre et l'élaboration de leur propre avenir.

L'impact sur la posture professionnelle

L'évolution des pratiques professionnelles, sous l'effet du changement de paradigme des politiques sociales et du retour du primat de l'être sur l'avoir, invite les professionnels de l'éducation spécialisée et du travail social à repenser leur posture professionnelle. Nous réaffirmons très fortement que si n'importe qui peut sans doute « faire éducateur », en revanche tout le monde ne peut pas « être éducateur ». Dans cette perspective, nous nous appuyons sur l'affirmation selon laquelle la relation d'aide éducative et de soin est une relation d'amour lorsqu'elle est un dialogue entre le disponible de l'adulte et le possible de la personne accompagnée afin de revisiter des notions fondamentales et pourtant pas toujours mises en œuvre

La relation d'aide éducative et de soin est un dialogue

Il n'y a de relation d'aide éducative et de soin que s'il y a une rencontre entre au moins deux acteurs, l'un et l'autre, impliqués de manière différente et pourtant à part égale¹³ dans ce qui trame à travers celle-ci. Ce principe fondateur de la relation est souvent considéré dans notre secteur comme étant une évidence et pourtant sa mise en œuvre mériterait sans doute plus d'attention tant il y a loin des paroles aux actes. Il faudrait commencer par rappeler que le souci de la rencontre avec l'autre tel qu'il est n'a pas toujours été porté par les discours sur l'éducation¹⁴. Il faudrait ensuite prendre en compte cette caractéristique essentielle qui fait que la rencontre ne se fait pas lors du premier contact ou lors du premier face-à-face, souvent considéré d'ailleurs comme étant le temps d'accueil. S'il est important de savoir accueillir et si la qualité de ce premier temps de la rencontre présage souvent de la suite donnée à la relation, il est tout aussi essentiel de ne pas exiger de lui qu'il donne plus que ce qu'il peut. De fait, le premier contact, souvent déterminé par le cadre de l'orientation ou du placement, ne dit rien encore de la qualité de la rencontre à venir, ou pas.

La rencontre est un dialogue ce qui présuppose plusieurs éléments. L'un des tout premiers éléments réside dans la reconnaissance du fait que les voix de chacun des acteurs pèsent de la même manière dans l'échange ; cela implique qu'il n'y ait pas un présupposé par lequel l'un des acteurs l'emporte sur l'autre. Ce qui ne signifie pas pour autant que les deux paroles se valent mais que le dialogue passe par une écoute respectueuse et une négociation qui contribuent à une co-élaboration

¹³ Différente parce que n'étant pas à la même place et à part égale parce que l'un donnant à l'autre autant qu'il reçoit de celui-ci. Il s'agit là de la notion essentielle de réciprocité dans la relation d'aide éducative et de soin

¹⁴ Dans de *l'Emile ou de l'éducation*, son roman pédagogique, Jean-Jacques Rousseau s'invente un élève à la mesure de son idéal éducatif et auquel il ne concède nulle part de libre arbitre qui ne soit le reflet du désir propre de l'adulte.

de la relation d'aide éducative et de soin. Ajoutons enfin que ce dialogue est une stéréophonie, selon un terme employé par Sylvain Missonnier dans *Naître humain, devenir parents et être échographiste*. Il y a les voix de la personne accompagnée et du professionnel dans leurs rôles respectifs, « d'orienté ou de placé » pour le premier et « d'éducateur » pour le second ; à ces voix-là, statutaires et explicites, s'ajoutent de façon plus informelles ou implicites, les voix du désir de la personne accueillie d'être reconnue par d'autre biais que son symptôme, et du désir du professionnel d'accueillir ce désir et d'en être le porteur le temps nécessaire pour que la personne puisse l'assumer par elle-même.

Le disponible de l'éducateur

Le disponible de l'éducateur est la capacité du professionnel de voir et d'entendre au-delà de ce que l'enfant donne à voir et à entendre. Cette capacité est ce qui fait qu'il ne se laisse pas absorber par ce qui fait bruit chez la personne accompagnée, qu'il ne va pas réduire l'être à son paraître. Ce disponible que le langage commun appelle la patience, qui fait parfois dire à l'opinion publique que nos métiers sont admirables, etc. ; tous ces mots gentils ou miséricordieux qui ne disent rien de l'essentiel : qu'est-ce qui motive le professionnel dans sa présence auprès de la personne accompagnée ? qu'est-ce qui fait qu'il ne cède pas à la tentation de la rupture du lien face à l'insupportable de son comportement ? Qu'est-ce qui fait que malgré le symptôme le professionnel aperçoit du « possible » chez la personne accompagnée et surtout qu'il tient aussi longtemps que nécessaire pour que ce possible se traduise par un déplacement de celle-ci dans son rapport aux autres et à elle-même. Le disponible du professionnel vient chercher celui-ci au-delà de sa seule fonction de salarié, tel que le montre parfaitement Paul Fustier dans *Le Lien d'accompagnement*, s'appuyant sur les travaux de Marcel Mauss sur la dimension du don et de la dette dans les relations humaines. Le disponible vient chercher le professionnel au-delà des seules compétences techniques ; c'est bien ce qui fait que la relation d'aide éducative et de soin exige de la part de tout professionnel d'investir bien plus que ce pour quoi il sera payé.

Le possible de la personne accompagnée

Ce possible est-ce presque rien de l'enfant qui surgit de dessous le symptôme mis en avant par le gamin au détour d'une action conduite avec lui. Il vient faire la preuve qu'il y a encore du désir à être malgré l'enfermement dans le paraître. Nous avons montré dans *Oser* le verbe aimer toute la subtilité de ce multiple et les voies qu'il emprunte pour s'adresser à un adulte éducateur, et par n'importe lequel, au référent de cœur. Nous voulons juste préciser, ici, que ce possible c'est la personne accompagnée qui le dévoile, et non l'adulte éducateur qui le révèle, et qui l'adresse avec l'intention que ce possible soit perçu et accueilli. La difficulté, et elle est consubstantielle à ce dévoilement par la personne accompagnée elle-même, est que l'instant choisi est souvent inattendu voir inopportun (il vient mettre à l'épreuve l'attention du référent de cœur) et que le support choisi, l'objet de la production réussie, est lui aussi tout autant inattendu voir inopportun. C'est en cela que la confiance se mesure ! En cette capacité du référent de cœur de voir et entendre la personne au-delà de ce que le symptôme donne à voir et à entendre, d'une part, en en cette capacité du référent de cœur de tenir ce possible afin d'infléchir la trajectoire de vie et de permettre à la personne accompagnée de se déplacer dans son comportement, d'autre part. Ce que nous avons proposé de nommer « le point d'inflexion » (pp 113-184).

2^e partie : Les attendus de la refonte des métiers et des diplômes

« Souviens-toi que des mots peuvent faire mal, qu'ils peuvent cogner et occasionner des plaies. »

Janusz Korczak, *L'art d'éduquer*, extrait du principe 10

La réforme en cours apparaît d'ores et déjà comme un mal nécessaire. Nécessaire parce que méritent effectivement d'être repensés, l'articulation des métiers, le rapport entre savoirs communs et savoirs spécifiques ainsi que leurs modalités de transmission, le réhaussement du niveau d'appropriation (et pas seulement de transmission) des connaissances développées dans l'ensemble des Sciences Humaines et Sociales et plus largement encore. Mais elle est un mal parce que, telle qu'elle est conduite, la réforme tourne le dos aux professionnels de la formation et aux employeurs. Dans le bricolage à venir, d'où sortira sans aucun doute ni le meilleur ni le pire, il n'est pas sûr que le chamboulement contribue à gagner cette double bataille des mots et du temps dont dépend l'avenir des métiers de l'humain.

Gagner la bataille des mots :

La bataille des mots est engagée dans le champ du politique où les ravages de la novlangue ont déjà été bel et bien repérés. Elle gagne le terrain de l'éducation spécialisée et du travail social, lesquels en dépit des efforts consentis ces trente dernières années afin de multiplier les écrits rédigés par des professionnels et poser les bases d'un corpus praxéologique, se voient de nouveau être dépossédés de leur grammaire et de leur lexique. Les professionnels ont le devoir d'aller de l'avant et, pour cela, de combattre cette dérive qui fait des valeurs humanistes une évidence dans le champ de l'éducation spécialisée et du travail social. Force est de constater que dans les métiers de l'humain, trop souvent les professionnels se paient de mots : travailler en équipe, respecter la personne, l'écouter, engager un dialogue... Tout ce vocabulaire est brandi comme si les attitudes qu'ils recouvrent allaient de soi dans les pratiques. Ce qui jusqu'alors étaient considérées comme des valeurs naturelles à tout engagement dans ce métier et qui depuis, avec les référentiels, a été ramené à l'état de compétences sont en réalité des éléments constitutifs d'une posture dont l'élaboration relève autant de savoir-faire (des techniques à acquérir) que de savoir-être (une présence à élaborer). Gagner la bataille des mots c'est donner à voir et à comprendre ce que « être éducateur » veut dire.

Utilité ou inutilité du grade de Licence

L'accès au grade universitaire de Licence pour le DEES est un leurre qui risque de se transformer en une grave erreur. Il faut d'abord rappeler que ce grade de Licence est une revendication portée par les Assistant(e)s Sociales (aux) lors du mouvement de grève d'une rare ampleur qui s'est répercuté partout en France de 1990 à 1993. A l'époque, la reconnaissance de la complexité de leur métier associée à une revalorisation des salaires accompagnait une réaffirmation des valeurs de leur métier. Aujourd'hui la reconnaissance de ce grade licence se fait sans que n'ait été menée avec l'ensemble des acteurs concernés une réflexion sur l'actualisation de ces métiers et la plus-value qu'ils sont sensés apporter à l'ensemble des dispositifs d'éducation spécialisée et de travail social. De fait, la réforme est assimilée à des velléités corporatistes sur fond de maintien des acquis conventionnels, tandis que les employeurs ont déjà annoncé n'avoir ni les moyens financiers ni les intérêts stratégiques pour recruter un professionnel reconnu au grade de licence. Ce qui s'annonce comme étant déjà un gâchis aurait pu adopter une toute autre forme si le combat politique en faveur des métiers de l'humain avait emprunté une autre voie, plus subtile et donc plus difficile à manier ; celle qui consiste à sortir du clivage entre « secteur d'activité productif » et « secteur d'activité non productif » auxquels les métiers de l'humain sont généralement associés. Dans les représentations

communes et dans le langage courant le « produit » de ce secteur est assimilé à une « charge sociale ». Au plus fort du discours néolibéral, il est même désigné comme étant responsables du frein pesant sur la croissance ; à cette fin des appels ont été réitérés à l'adresse de l'Etat pour que celui-ci se replie sur ses fonctions régaliennes et abandonne à la charité l'éducation, la santé et le social. Pourtant un autre discours économique existe, celui incarné par Amartya Sen, prix Nobel d'économie, ou celui porté par la commission Stiglitz pour un autre PIB¹⁵. De telles perspectives, au sein de laquelle la refonte des métiers de l'humain trouve sa place, passe une vision écosophique de l'homme et de sa place dans le monde¹⁶.

Au regard de la complexité requise par ce qui désormais se nomme une « réponse accompagnée » et au regard de la vitesse à laquelle se performe l'ensemble des disciplines des Sciences humaines et Sociales avec pour conséquences un appel à transformer les pratiques dans les métiers de l'humain, il est plus que jamais urgent de hausser le niveau d'appropriation des savoirs par les étudiants et futurs professionnels. De fait, l'ouverture vers l'université et les champs de la recherche sont des voies incontournables. Mais, encore une fois, attention à la méthode ! La reconnaissance des diplômés de niveau 3 au grade de licence risque de devenir une erreur si la formation professionnelle devient pour les étudiants autant que pour les cadres pédagogiques une course d'obstacles au cours de laquelle des crédits, qualifiés d'euro-péen, doivent être validés dans un temps rythmé par les semestres et déconnecté du temps long de la professionnalisation. Cette approche purement fonctionnelle va conduire inmanquablement les étudiants à développer des stratégies de formation et de validation des ECTS qui n'ont plus rien à voir avec le processus de professionnalisation, qui risquent même d'être des obstacles à celui-ci. Les mots valent les actes dans nos métiers. Le grade universitaire doit se traduire par une hausse du niveau d'exigence dans les travaux produits et dans les épreuves de certification ; et pour cela, il faudrait commencer par revoir totalement le processus de transmission et d'appropriation des connaissances. Il y a une réforme pédagogique d'ampleur à entreprendre dans le secteur de la formation aux métiers de l'éducation spécialisée et du travail social que, sans doute, les échéances imposées par la réforme ne permettront pas.

Du savoir lire et écrire

Prétendre rehausser le niveau d'exigence des travaux et des épreuves de certification passent notamment par revoir le rapport des apprenants à la lecture et à l'écriture. Les politiques d'éducation nationale font du savoir lire et du savoir écrire deux éléments du socle commun de connaissance. Telle quelle, l'intention est louable et mérite d'être soutenue mais en prenant garde d'emblée à ne pas réduire ces deux leviers d'accès à la pensée à un aspect, une fois encore purement fonctionnel. Savoir décrypter un énoncé et savoir lire un ouvrage technique sont sans aucun doute liés dans le processus du développement de l'intelligence humaine mais ne relèvent pas du même niveau de développement des capacités cognitives. Si savoir décrypter un énoncé et si savoir formaliser un énoncé sous forme écrite sont, dans la société contemporaine, des leviers indispensables pour espérer accéder à un minimum de débrouillardise, ou comme il se dit d'« autonomie », dans les actes de la vie quotidienne, savoir lire et savoir soutenir une argumentation par écrit sont des leviers indispensables pour faire autorité dans son métier. La professionnalité va être jaugée au regard de la pertinence et de la clarté avec laquelle le

¹⁵ A visualiser, entre autres, <http://www.dailymotion.com/video/xasp89>

¹⁶ Félix Guattari a été l'une des figures de proue de ce mouvement de pensée critique à l'égard du capitalisme. Ses écrits demeurent un point d'ancrage à toute réflexion en cours sur l'évolution possible de nos sociétés. Voir <https://www.editions-lignes.com/FELIX-GUATTARI-ECOSOPHIE.html> ou lire http://www.revue-chimeres.fr/drupal_chimeres/files/termin56.pdf

professionnel argumente ses propositions et soutient le dialogue avec la personne accompagnée dans la perspective des choix à retenir et à soumettre à l'ensemble des partenaires.

La lecture, dès lors qu'elle est cet exercice qui permet à tout apprenant d'accéder au mécanisme d'une pensée, à ses origines et à ses forces de développement, est le préliminaire qui ouvre à l'écriture des travaux professionnels. Lire, c'est se nourrir de pensées passées ou contemporaines permettant la projection dans un futur. Toute écriture, même novatrice dans la forme et dans le fond, s'inscrit dans un mouvement à la fois de différenciation et de répétition de la pensée ; de même tout futur professionnel réfléchit les éléments de sa posture en inscrivant son travail intellectuel, c'est-à-dire à la fois cognitif et psycho-affectif, dans ce processus de différence et de répétition autrement plus compliqué qu'un simple copier-coller de passages d'ouvrage empruntés à d'autre. Il s'agit d'aller chercher le « sens de la formule » ce qui chez un auteur fait sens pour soi et ensuite d'agir ce sens-là dans son propre processus. Chaque nouvelle formule se dégage de la précédente en faisant remonter à la surface un sens contenu mais demeuré caché, et cette nouvelle apparence contient elle aussi, et de nouveau, un sens caché.

Une grammaire et un lexique propres au métier

Les métiers de l'humain sont des métiers de parole ; ce qui ne veut pas dire qu'ils brassent du vent. Bien au contraire. Ce sont des métiers où la parole compte autant que les actes ; des métiers où parfois même les « mots dits » valent comme autant de geste à l'égard de l'enfant, de l'adolescent ou de l'adulte accompagné dans la relation. Tous les professionnels connaissent le poids des mots et la valeur des paroles engagées. Comme il l'a été dit ci-dessus, gagner la bataille des mots doit permettre d'accéder à ce que « être éducateur » veut dire. Dès lors, il faut poursuivre le chantier entrepris de la création d'un corpus praxéologique propre aux métiers de l'éducation spécialisée et du travail social. Il faut notamment aider les futurs professionnels à comprendre les enjeux qu'il y a à s'inscrire dans une grammaire qui soit l'expression d'une pratique. Nous avons dit plus haut l'intérêt à préciser la notion de sujet et notamment de réfléchir comment elle se combine avec celle de « handicap » ou de « précarité ». Dès lors, il importe que le « sujet » de la phrase telle qu'elle est construite par un étudiant et un professionnel restitue avec précision qui est le sujet dans l'action et où il se trouve. Dans cette perspective, l'animation des séminaires de mémoire et la direction des travaux et écrits professionnels doivent relayer l'attention portée contre un usage intempestif du « on » qui ne permet plus d'identifier qui est à l'origine de l'action, qui la porte avec qui et avec quel moment. La façon dont, dans la phrase, il est fait usage du « je », du « tu », du « il » ou du « nous » en dit long sur l'engagement dans la posture professionnelle.

De la même manière, il est indispensable que les professionnels acquièrent et usent d'un lexique étoffé au sein duquel les adjectifs, c'est-à-dire les mots qui viennent qualifier les personnes et les objets, soient aussi diversifiés que les substantifs, c'est-à-dire les mots par lesquels émergent des catégories. Si les éléments de langage peuvent aisément se réduire à quelques signes (vingt six voyelles et consonnes) la richesse de ce même langage vient de la diversité des combinaisons possibles. Les métiers de l'humain ne peuvent survivre que si dans le discours sur ce qui fait l'essence et les modalités de leur pratique il donne à entendre cette variation des mots qui seule peut traduire la variation des êtres. Il va falloir gagner la bataille des mots et pour cela, le premier enjeu est de permettre aux professionnels de s'approprier un vocabulaire à la fois riche et précis capable d'explicitier la complexité d'une pratique trop souvent réduite à l'évidence des actes produits.

Gagner la bataille du temps

Le temps technocratique est un temps court, fondé sur le renouvellement continu et accéléré des cadres et des procédures. Le temps clinique est un temps long, articulé au devenir progressif d'un être jamais achevé. Ces deux temps ne peuvent ni s'ignorer ni s'aliéner.

L'homme est un être de temps

Le temps a toujours échappé à l'emprise de l'homme, lequel s'est toutefois toujours évertué à se maintenir en son sein ; ainsi, et dès l'instant où il émerge à la conscience de lui-même, l'Homme est un être de temps. Pour la première fois, peut-être, dans l'histoire de l'humanité, l'homme n'est plus contenu par le temps, et se trouve confronté à ce phénomène désigné par le terme de « disruption »¹⁷. Je dis bien « peut-être », parce que nous n'avons pas de témoin direct de ce que les premières peintures sur des parois des cavernes a pu susciter d'émoi, d'accélération, d'insécurité, de sentiment de perte d'identité chez homo sapiens. De même lors de l'invention de la roue ou de l'imprimerie. Sans doute qu'à chaque surgissement d'une prodigieuse innovation technologique, l'humanité a pu avoir le sentiment que quelque chose lui échappe, que tout va trop vite et que rien n'a plus de sens. L'époque contemporaine est convoquée face à la même situation. Et, comme le souligne Bernard Stiegler¹⁸, le malaise pourrait durer aussi longtemps qu'un état de droit ne vient pas encadrer un état de fait ; un état dans lequel l'avancée des découvertes technologiques dépend seulement de la toute-puissance des ingénieurs et des inventeurs sans que nulle instance de régulation, et entre autres le politique, intervienne. Mais, une fois encore, peut-être est-ce toujours le cas ; le politique, et son bras armé qu'est le juridique, surgit en après-coup du technologique et des transformations qu'il opère dans le quotidien des humains. Il ne s'agit donc pas dans les temps d'inconforts que nous connaissons de tourner le dos à la technologie et son incroyable développement mais de faciliter tout processus pouvant permettre son encadrement (importance des Comités d'éthique)

Les métiers de l'humain sont emportés par ce contexte de malaise dans les sociétés et sont confrontés de la même manière à la fragilisation du rapport au temps. Gagner la bataille du temps c'est se donner les moyens de retrouver l'« otium », le temps disponible qui permet de s'adonner à des activités créatrices, intellectuelles, loin de la pression du temps quotidien et de ses pseudo-urgences. A cet égard, il n'y a plus beaucoup d'espace de réflexion au sein desquels il ne s'agirait pas seulement de faire « le buzz » mais de penser l'actualisation des dispositifs et des pratiques dans le champ de l'éducation spécialisée et du travail social. Quand je dis qu'il n'y a pas d'espace de réflexion, je ne veux pas dire qu'il n'y a plus de pensée mais une pensée aliénée à l'immédiateté du fonctionnement des établissements. Comme si la survie de ces derniers était la seule urgence. Il faut retrouver le temps de l'otium, le temps de l'existence, qui n'a pas de consistance matérielle mais a pour fonction essentielle de donner de la « forme » et de permettre d'accéder à ce qui fait sens. Il faut retrouver le temps de l'otium et faire en sorte qu'il puisse se mailler avec le « negotium », le temps du vivre, qui est le temps du calcul, de la négociation, du commerce. Les deux ne s'opposent et leur équilibre dépend du souci de soi de la personne, de ce qu'elle veut faire de sa présence au monde (Michel Foucault parle d'écriture de soi).

¹⁷ La disruption est une rupture sans précédent des schémas de pensée et d'organisation qui surgit de manière massive et impromptue et qui pourtant précipite l'adhésion du plus grand nombre.

¹⁸ <https://rslmag.fr/cite/disruption-impossible-avenir-entretien-bernard-stiegler/> *Oser le verbe aimer* renvoie aussi à son ouvrage *Aimer, s'aimer, nous aimer, du 21 avril au 11 septembre*

Préserver les temps longs

Le temps long est le seul qui rende possible la mise au travail de ce que nous appelons la « présence à soi », c'est-à-dire de cette dimension de l'embarquement dans le métier qui va venir signifier l'authenticité d'un engagement. Le temps lors est le seul qui puisse favoriser l'émergence de ce que nous nommons le « ton juste » ; c'est-à-dire cette résonance que renifle la personne accompagnée comme étant le signe de l'accord du professionnel avec lui-même, la synchronie de ce qu'il dit et de ce qu'il fait. Et pour trouver ce « ton juste », cet accord avec soi-même, la personne et future professionnel doit apprendre à se connaître soi. Elle doit être en capacité de répondre à ce qui pour François Tosquelles est la seule question qui vaille qu'est-ce que « je » fous là ? Où est-ce que le « moi personnel » en est-il de son propre processus d'advenir à lui-même ? Quel niveau de maturité a-t-il atteint ? Quels déplacements a-t-il opérés dans les représentations de lui-même, de son rapport au monde, de son inscription dans le métier ? Ce que d'aucuns résumant par la question du « sens »...

Dès lors, et comme nous l'avons déjà évoqué ci-dessus, il est impératif de distinguer le processus de validation ou de certification en lien avec l'obtention du diplôme du parcours de professionnalisation ; même si ces deux-là forcément s'interpénètrent. Pourtant, là encore, des réformes pédagogiques sont requises. Une formation professionnalisante s'impose comme une période durant laquelle l'apprenant « doit disposer » (l'effort pour cela est à consentir du côté de l'organisation de la formation) et « doit s'accorder » (l'effort cette fois-ci est à fournir du côté de l'apprenant et de ce qui fait sens dans son désir d'apprendre) de temps de lecture suffisamment longs et condensés dans le temps pour permettre d'entrer dans la singularité d'une écriture, la technicité d'un vocabulaire, le ressort d'une grammaire, et l'articulation des arguments. Je fais toujours rire lorsque je dis que j'ai passé des heures à lire des pages auxquelles je ne comprenais rien. Aujourd'hui encore je fais le constat d'un manque de temps pour lire de longues pages d'affilée et accéder à l'infra-structure d'un texte, à sa pensée cachée. Lire des textes exigeants, apprendre à les décrypter. Les textes exigeants ne sont pas seulement des ouvrages techniques mais des romans aussi ou des BD¹⁹.

Ajoutons toutefois, en ultime remarque, que le temps long n'est pas en soi un signe de qualité s'il n'est pas exploité à des fins de transformation. C'est là une exigence qui, pour le coup, convoque les professionnels de la formation à une place extrêmement compliquée à tenir et dans laquelle ils doivent absolument être accompagnés.

Conclusion

Nous l'avons dit et écrit à maintes reprises, et nous le reformulons une fois encore ici : si n'importe qui peut sans doute faire éducateur, tout le monde ne peut pas être éducateur. Il y a un fossé entre « faire » et « être », entre, d'une part, s'inscrire dans un cadre et agir des procédures, et, d'autre part, comprendre le sens de ce qui fait être dans ce cadre. A cet égard, la professionnalisation n'est pas qu'un processus d'acquisition de savoir-faire. Nous sommes aujourd'hui convoqués à devoir reconquérir la notion de savoir être et à devoir nous mobiliser pour que soient réintroduits dans les référentiels les compétences qui en décline. Les métiers de l'humain dans leur exercice quotidien sont bien trop complexes pour se contenter de la seule notion de « juste distance ». Le vide actuel, concernant les savoir-être, est d'autant plus préjudiciable que le changement de paradigme dans les

¹⁹ J'ai toujours dit aux élèves et aux étudiants que l'un des meilleurs ouvrages de psychologie publiés ces dernières années est *Peter Pan*, la bande dessinée de Régis Loisel.

politiques sociales invite les professionnels à remettre au travail la question de l'exercice du pouvoir dans la relation d'aide éducative et de soin et des risques d'emprise qu'il fait naître. Il y a là un enjeu fort, esquissé par le Haut Comité en Travail Social dans son pré-rapport sur la participation citoyenne. Pour répondre à de telles problématiques, celle-ci et toutes celles qui font des métiers de l'humain d'impossibles métiers, il importe de s'engager pour faire en sorte que ces derniers soient adossés à ces deux piliers que sont un haut niveau d'appropriation des connaissances disponibles concernant l'humain et une expérience accompagnée de la relation au quotidien avec des publics en situation de vulnérabilité.

Philippe Gaberan